

am^s

audit sa

société de révision
et d'expertise

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de l'Organisation Internationale DIANOVA, Lausanne.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Organisation Internationale DIANOVA, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'Assemblée alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'association contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

La société Catalunya en Miniatura se trouve toujours en situation de surendettement au 31 décembre 2017. Nous attirons en conséquence l'attention sur le fait que si la provision constituée ne devait pas être suffisante et que le montant net de la participation détenue à hauteur d'Euro 333'000.00 devait s'avérer être surévalué, le résultat ainsi que les capitaux propres de l'association seraient présentés pour un montant trop favorable.

Nous relevons que la provision sur prêts et débiteurs Catalunya en Miniatura a été augmentée au cours de l'exercice 2017. La valeur nette au 31 décembre 2017 de la créance totale attribuée à cette société s'élève à Euro 109'290.00. Nous vous rendons dès lors attentifs aux conséquences financières qui pourraient survenir si l'emprunteur ne pouvait faire face à cet engagement.

am^s

audit sa

société de révision
et d'expertise

En outre, l'intégralité des placements financiers figurant à l'actif du bilan pour un montant d'Euro 220'000.00 sont encore garantis en faveur de Banco Popular Español SA afin de couvrir les engagements de cette même société. Nous attirons également votre attention sur les incidences économiques qui pourraient découler de l'incapacité de la société concernée à les respecter.

AMS Audit SA
(501 332)

Elisabeth PAITA (105 597) Expert-réviseur agréé Réviseur responsable	Sonia MONTEIRO (109 956) Réviseur agréé
---	---

Carouge, le 22 mai 2018

Annexes :

Comptes annuels :

pages :

- | | |
|---|--------|
| - Bilan au 31 décembre 2017 | 1 - 4 |
| - Compte de résultat de l'exercice 2017 | 5 - 6 |
| - Annexe aux comptes de l'exercice 2017 | 7 - 15 |

Documents complémentaires pour information :

- | | |
|--|---------|
| - Compte de résultat localisé de l'exercice 2017 | 16 - 18 |
|--|---------|